



Faire une saisie sur salaire avant ou après l'expulsion

Par **sisi07**, le **24/04/2011** à **09:52**

Bonjour, je suis propriétaire et la locataire ne paie pas son loyer, enfin presque puisque j'ai le versement de la caf sur mon compte mais elle refuse de compléter car soit disant elle n'a pas les moyens. Elle est déclarée seule vivant avec deux enfants alors que j'ai toujours vu son concubin avec elle dans l'appartement et qu'il y a son nom sur la boîte aux lettres. A la rigueur je m'en moquai jusqu'à aujourd'hui. Elle travaille et à un salaire sans compter les aides de la caf. J'ai donc engagé une procédure par huissier pour un commandement de payer début avril, je n'ai eu aucunes nouvelles et l'huissier m'a dit qu'il l'avait déjà exécuté 3 fois donc elle tout à fait habituée et je sais qu'elle ne me payera pas. Dans l'appartement, il n'y a aucuns meubles lui appartenant pas même une cuisinière, je trouvais ça bizarre mais maintenant j'ai compris. Alors ma question est : dois je engager également une procédure de saisie sur salaire maintenant ou après la procédure d'expulsion ? Si je fais une saisie sur salaire va t on l'expulser quand même ? Comment faire une saisie sur salaire, est ce compliqué ? Merci pour vos réponses.

Par **Debilos**, le **23/02/2012** à **19:08**

voilà une fiche détaillée qui explique pas à pas comment procéder pour faire une saisie
<http://assistant-juridique.fr/saisie.jsp>